



Prospective
research

Un recensement de 1,2 million d'habitants à Bruxelles : combien sont-ils vraiment et qui a été oublié ?

Messages clés

- 1** Pour la première fois, la population bruxelloise **non enregistrée** complète est calculée de manière très détaillée, à l'aide de modèles démographiques (« **non enregistrée** » = ne faisant pas partie des chiffres officiels de la population : cela comprend les groupes avec papiers mais non enregistrés, tels que les touristes, les visiteurs, les diplomates et les demandeurs d'asile, ainsi que les migrants sans papiers).
- 2** La méthode d'estimation est objective, transparente, reproductible et transférable à d'autres utilisateurs et à d'autres populations étudiées.
- 3** La population non enregistrée de Bruxelles est estimée à environ 125.000 personnes, en diminution, vieillissante et principalement originaire d'en dehors de l'UE.
- 4** La population bruxelloise **sans papiers** originaire d'en dehors de l'UE est estimée à environ 52.000 personnes, mais il y a probablement aussi environ 10.000 citoyens de l'UE sans papiers.
- 5** Les décideurs politiques et les institutions bruxelloises peuvent désormais prendre des décisions mieux informées dans le domaine de la politique de santé (par exemple, les vaccins contre le coronavirus pour les immigrants sans papiers), du logement (par exemple, le parc de logements vacants) et de toutes les questions liées à la migration, à l'intégration et aux relations étrangères.

Introduction

Bruxelles abrite une population officielle de 1,2 million d'habitants, mais elle en abrite aussi beaucoup d'autres. Mais combien exactement ? Et qui sont ces personnes : visiteurs et touristes, demandeurs d'asile, diplomates, immigrés avec ou sans papiers ? Certains de ces groupes peuvent être suivis dans des registres et des statistiques, mais un groupe important reste encore invisible. Dans le projet MISAFIR, pour la première fois, la population totale non enregistrée est calculée au lieu d'être présumée, comprenant de nombreux détails comme l'âge et le sexe, les durées de séjours et les origines nationales. En outre, les calculs sont transparents et reproductibles.

Mesurer, c'est savoir, et gouverner nécessite des connaissances. C'est là que réside la véritable valeur des résultats MISAFIR. Combien de doses de vaccin contre le coronavirus étaient nécessaires pour pouvoir vacciner l'ensemble de la population bruxelloise ? Combien de ces personnes sont des personnes âgées fragiles non enregistrées ? Quel niveau de vaccination a été atteint dans les populations non enregistrées ? Combien de places sont nécessaires dans les écoles et combien de logements sont occupés par ces populations ? Et quel est leur impact sur le marché du travail ou sur l'économie ? Enfin, n'oublions pas le droit du grand public à des informations neutres, objectives et vérifiables, en particulier sur un sujet aussi brûlant que la migration.

Méthodes, approches et résultats/corps

La Belgique dispose d'un registre **statistique** des décès qui recense tous les décès survenus à l'intérieur des frontières nationales, et d'un registre **administratif** qui ne recense que ceux de la population officielle. La différence entre les deux registres sont les décès non couplés. Nous avons développé des méthodes d'extrapolation des décès non couplés pour révéler la population vivante non enregistrée. Nous avons effectué des calculs pour Bruxelles et la Belgique, pour les populations européennes et non européennes et pour d'autres groupes de nationalités. Il convient de souligner que nos méthodes permettent d'estimer **l'ensemble de la population** non enregistrée, sans se limiter aux personnes immigrées sans papiers¹.

Toutefois, nous avons également estimé séparément la population sans papiers. Parce que nous avons soustrait le nombre de demandeurs d'asile, de touristes, de visiteurs et d'autres populations avec papiers des estimations totales calculées de façon plus précise, nous sommes convaincus que ces résultats sont plus fiables que les chiffres antérieurs sur le sujet.

Les données les plus récentes (2012-2016) estiment la population totale non enregistrée à 490.000 personnes en Belgique et à 123.000 personnes en Région bruxelloise (y compris les demandeurs d'asile, les touristes, les visiteurs, etc.).

Les populations non enregistrées diminuent : elles étaient environ 20 % plus nombreuses dix ans plus tôt. Les ressortissants non enregistrés des pays dits « tiers »² sont estimés à environ 200.000 (Belgique) et 92.000 (Bruxelles) personnes (voir la figure ci-dessous pour le cas de la Région de Bruxelles-Capitale). On observe également une réduction du nombre de ressortissants de pays tiers, mais celle-ci est entièrement due à une diminution du nombre d'enfants non enregistrés.

À l'âge adulte, les chiffres sont toujours en hausse. Dans la répartition des populations non enregistrées au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, Saint-Josse et Saint-Gilles sont en tête du classement. Au niveau des communes, il existe une très forte association entre le faible revenu médian, la part de la

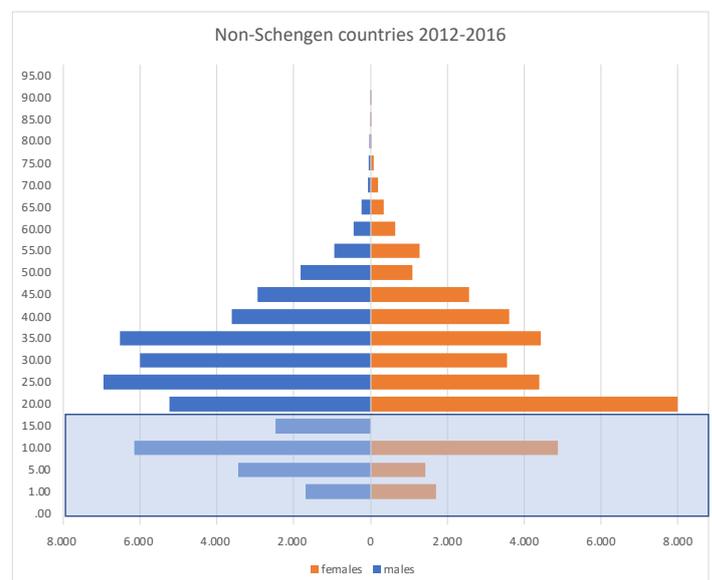
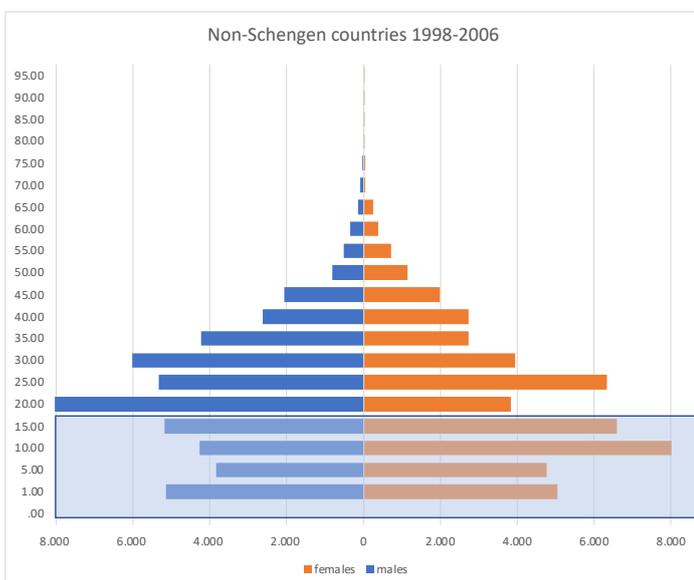
1 Les 'personnes immigrées sans papiers' sont les personnes issues de l'étranger ne possédant pas les documents valides et non-expirés nécessaires pour leur séjour en Belgique, comme les visas, les demandes d'asile en cours de procédure, les permis spécifiques, le statut diplomatique, ou les passeports étrangers délivrés par un pays avec lequel la Belgique ou l'Union Européenne ont conclu des accords visant à faciliter les voyages. Suite aux accords Schengen, la libre circulation des personnes s'applique aux citoyens de l'UE, mais ils restent sujets à l'obligation de se faire enregistrer après 3 mois de séjour continu. Selon cette définition, ceux qui ne respectent pas cette obligation deviennent des 'personnes immigrées sans papiers', même s'il est peu habituel de leur attribuer cette qualification.

2 Les pays tiers sont les pays hors UE et hors des 4 pays associés (la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse), donc les pays ne profitant pas de la libre circulation des personnes. En savoir plus : <https://dofi.ibz.be/fr/themes/ressortissants-dun-pays-tiers>

Méthodes, approches et résultats/corps

population (officielle) d'origine étrangère et la part des décès non couplés. Les résidents non enregistrés ne reflètent pas seulement l'inégalité sociale entre les communes, mais sont un facteur d'amplification de cette inégalité.

Enfin, la population d'immigrés sans papiers (hors UE) est estimée à environ 112.000 personnes pour la Belgique et 50. 000 personnes pour Bruxelles, ce qui est légèrement inférieur à la plupart des estimations précédentes. Selon une estimation approximative, 10.000 citoyens de l'UE sont également sans papiers, n'ayant pas respecté les obligations d'enregistrement.



Conclusions

Grâce à cette nouvelle recherche et technologie, un suivi de la taille et de la composition des populations non enregistrées est possible en utilisant des outils et des modèles démographiques éprouvés. Par rapport aux efforts antérieurs de mesure de ces populations, les avantages sont significatifs. Tout d'abord, c'est probablement la première fois que la population **totale** est estimée au lieu de fractions séparées (population sans papiers, touristes...), et certainement la première fois qu'un niveau de détail aussi élevé est disponible.

Deuxièmement, tous les modèles et calculs sont fondés sur des preuves et peuvent être répétés par des tiers. Les logiciels et la technologie sont partagés avec l'IBSA -Perspective.Brussels pour assurer la pérennité des résultats de la recherche. Plus important encore, de nombreux utilisateurs et institutions publiques peuvent désormais fixer et évaluer des objectifs et des critères de référence pour leur politique, y compris pour les populations non enregistrées sur lesquelles ils n'avaient que très peu de prise auparavant.

Recommandations politiques

1. La première recommandation est simple et directe. Elle peut même sembler superflue, puisqu'elle s'applique à toutes les recherches financées par des fonds publics. Néanmoins, il y a probablement très peu de sujets de recherche qui intéressent un éventail aussi large de domaines et d'utilisateurs potentiels que celui-ci. Il s'agit de diffuser les résultats de la recherche le plus largement possible, en s'adressant à différents secteurs et à différents niveaux d'utilisateurs potentiels, et de le faire sous différentes formes afin qu'ils atteignent effectivement les utilisateurs potentiels. En tant que scientifiques, nous sommes prêts à jouer notre propre rôle, mais l'IBSA est certainement un partenaire idéal pour partager les résultats en dehors du monde universitaire.

Quelques exemples : les politiciens bruxellois défendent, de manière réactive ou proactive, les intérêts de Bruxelles à des niveaux supérieurs (fédéral, international), notamment quand des révisions légales sont discutées concernant le Registre national et les sous-registres (p. ex. le Protocole), ou au niveau international concernant l'UE et ses institutions, ses représentations diplomatiques et ses citoyens qui vivent, travaillent ou étudient à Bruxelles. Dans ce cas, non seulement la Région bruxelloise est concernée, mais aussi les 19 communes et leurs bureaux d'état civil. Les résultats de nos recherches permettent d'estimer l'impact potentiel des changements structurels dans tous les domaines liés à la migration. En ce qui concerne les affaires intérieures, la prévention et les soins de santé présentent un intérêt particulier, mais aussi le logement,

les transports publics, les affaires culturelles, l'éducation, le tourisme, l'économie locale formelle et informelle, le marché du travail, etc. Dans nombre de ces domaines, le secteur privé est également très actif : le tourisme, l'immobilier et, bien évidemment, l'économie et le marché du travail. Enfin, le grand public a le droit d'être informé, et de trouver des informations détaillées par des voies publics et neutres.

2. La deuxième recommandation propose d'utiliser les résultats pour établir un dialogue et construire des ponts avec les principales communautés identifiées dans la recherche, sans exclure les personnes en situation temporaire ou sans papiers. Si le terme « population » est interprété au sens large, la population bruxelloise est supérieure de plus de 10 % à celle recensée par le registre national. L'étude a jeté un nouvel éclairage sur la démographie de ces 10 % d'habitants supplémentaires : les populations de l'UE-Schengen et les populations non-Schengen, les populations d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est, ainsi que les estimations des populations avec ou sans papiers.

Nous savons quelles sont les populations qui augmentent ou diminuent. La part des décès non couplés permet de comprendre ces évolutions. Construire des ponts est une question d'intérêt mutuel pour les autorités bruxelloises ainsi que pour ces communautés. Il permet de faire face à des situations d'urgence telles que l'apparition de maladies infectieuses, la sécurité publique ou les catastrophes naturelles. Mais avant

Recommandations politiques

tout, les contacts sont utiles pour disposer de lignes d'assistance et pour échanger des informations dans les deux sens. Les autorités bénéficieront d'une meilleure compréhension des besoins quotidiens et des aspirations des personnes qui pourraient tôt ou tard devenir des citoyens réguliers. Les résidents non enregistrés bénéficieront d'informations sur l'aide disponible et sur leurs droits au logement et à un lieu de travail sûrs et sains, les soins médicaux et les protections existantes contre l'exploitation.

Évidemment, les droits s'accompagnent d'obligations, comme l'obligation pour les citoyens Schengen de s'inscrire dans les communes lorsqu'ils séjournent plus de trois mois consécutifs en Belgique. Une grande partie des 10 % de la population clandestine de Bruxelles vit dans des conditions précaires. Le dialogue et l'échange d'informations constituent une étape fondamentale dans l'amélioration de cette situation.

3. La troisième recommandation vise à mener une réflexion approfondie sur les objectifs à long terme des décideurs politiques bruxellois concernant différents sujets liés à la migration. Bruxelles est l'une des capitales européennes les plus diversifiées, non seulement en termes de nationalités, mais surtout en ce qui concerne la manière dont les migrations affectent les extrêmes de l'échelle sociale et toutes les couches intermédiaires. Plus de 75 % de la population officielle de Bruxelles est de nationalité ou d'origine étrangère (Statbel, 2022). Bruxelles est également le principal lieu de passage de la migration internationale vers la Belgique.

Comment tirer le meilleur parti de migration pour Bruxelles, en tirant le meilleur parti de Bruxelles pour ses habitants migrants, est une question d'optimisation cruciale pour l'avenir. Il est donc important d'évaluer comment toutes les composantes de la migration peuvent être soutenues pour contribuer au bien-être individuel et collectif : les échanges internationaux d'étudiants, le tourisme, les séjours de courte et de longue durée pour toutes sortes de raisons, l'asile, etc.

Une fois les objectifs fixés, l'étape suivante pourrait consister à passer au crible toutes les réglementations et politiques afin de détecter les effets indésirables susceptibles de nuire ou de s'opposer à la concordance des intérêts entre Bruxelles et l'ensemble de ses habitants.

4. Une quatrième et dernière **recommandation** consiste à poursuivre le suivi, la collecte de nouvelles données et l'étude des populations non enregistrées et de la migration à Bruxelles en général. Compte tenu de l'importance de la migration dans la population, l'économie et le visage de Bruxelles dans le monde, cela repose sur une évidence. Deux domaines de recherche sont essentiels. Le premier consiste à améliorer les données et les instruments de suivi. Nous disposons désormais de meilleures estimations pour la population totale non enregistrée que pour certains groupes figurant dans les registres, tels que les demandeurs d'asile. L'hébergement des demandeurs d'asile est une responsabilité fédérale, tandis que l'hébergement des autres personnes est une responsabilité bruxelloise. Il est donc essentiel de pouvoir faire la distinction entre les deux,

Recommandations politiques

même s'il ne s'agit que d'une distinction en termes de chiffres. Combien de personnes figurent réellement dans le registre de l'asile à Bruxelles et comment ces chiffres évoluent-ils dans le temps ? Combien de personnes figurent dans les registres protocolaires (UE et autres) et combien d'entre eux résident dans la capitale ? Comment les visas de type C et de type D affectent-ils Bruxelles ? Combien de temps les titulaires de visa restent-ils réellement avant de retourner dans leur pays ou de demander une prolongation de leur séjour ? Nos estimations, en particulier pour les populations sans papiers, s'amélioreraient considérablement si les migrants avec papiers et les visiteurs à Bruxelles étaient connus avec plus de précision.

Le deuxième aspect consiste à suivre les tendances qui pourraient menacer le bien-être futur des résidents non enregistrés. Nous avons détecté un vieillissement significatif des populations non enregistrées à Bruxelles au cours de la dernière décennie. Si cela signifie que des groupes de personnes approchant de la fin de leur vie productive sont piégés dans des conditions précaires, il faut prévoir des mesures pour l'avenir.

Nous savons également, grâce à la recherche, que les schémas de mortalité des citoyens non enregistrés sont marqués par des taux élevés de mortalité due à des causes évitables telles que la morbidité liée au cœur et au système cardiovasculaire. Les schémas de mortalité par cause dans la population non enregistrée devraient être étudiés afin que des mesures appropriées et opportunes puissent être prises et que la santé publique soit améliorée.

Liste de publications

Lafaut, D., Vandenheede, H., Surkyn, J., & Coene, G. (2019).

Counting the non-existing: Causes of death of undocumented migrants in brussels-capital region (Belgium), 2005-2010. *Archives of Public Health*, 77(1)

Neels, K., Wood, J., Surkyn, J., & Gadeyne, S. (2022).

Spatial variation of migrant-native mortality differentials by duration of residence in Belgium: A story of partial convergence. Population, Space and Place, 28(3)

Surkyn, J., Gadeyne, S., & Verhaeghe, P-P.

Deconstructing duration of residence and the Migrant Mortality Advantage: Migration bonus, paradox or artefact?

Surkyn, J., Ahmad Yar, A. W., Ceylan, D., Vanthomme, K., & Bircan, T. (2022).

An analysis of mortality rates for estimating undocumented migrants in Belgium. Leuven: HumMingbird Project 870661 - Horizon 2020.

Surkyn, J.

Non-register migrant populations in Belgium and Brussels: mortality based estimation. Doctoraal proefschrift voor het behalen van de graad van doctor in de Sociologie. Brussel: Vrije Universiteit Brussel.

Le projet et l'équipe de recherche

Johan Surkyn est sociologue et démographe à Interface Demography/Vrije Universiteit Brussel depuis 35 ans. Son domaine d'expertise s'étend de la migration et des projections démographiques au logement, à la démographie des ménages et à l'utilisation de données administratives pour la recherche sociale et démographique.

Dans cette étude, le lien entre la démographie formelle (méthodes des tables de mortalité) et la migration est l'élément crucial pour estimer la population invisible de Bruxelles.

Les coordonnées et de plus amples informations sont disponibles [ici](#)

Clause de non-responsabilité

Cette recherche a été financée par Innoviris. Toutes les opinions, convictions et

recommandations exprimées dans ce document appartiennent entièrement à l'auteur. Innoviris ne peut en être tenu responsable.



Prospective
research

Grâce au programme Prospective Research, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite financer des projets de recherche dans une double perspective : fournir une vision prospective régionale solide ; construire des solutions aux défis spécifiques auxquels elle sera confrontée dans les années à venir. Les solutions proposées par les projets financés doivent prendre en compte la complexité urbaine de Bruxelles ainsi que les objectifs de transition environnementale, sociale et économique de la Région. Le programme s'adresse aussi bien aux chercheurs en sciences humaines qu'aux chercheurs en sciences exactes ou appliquées.

***WE FUND
YOUR
FUTURE***